

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 10 DECEMBRE 2024
Convocation du 03 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 10 DECEMBRE 2024 à 20 H 30 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, réunion achevée à 21 H 15.

Présents : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, CHATOUX Marie-Pierre, FOURMONT LÉTANG Chantal, HALLAY Béatrix, POULAIN Françoise, TROCHERIE Evelyne, MM : GUESNET Michel, LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

Absents : **Excusés** : Mmes : BOTTIN Daphnée, PIEDAGNIEL Sophie, M. LEGUAY Grégory.

A été nommé secrétaire : M. TRICHEUX Sylvain.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

**- AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE ET SECURISATION DE L'ECOLE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025 SUR TRANCHE CONDITIONNELLE
DELIBERATION N° 40**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé par délibération du 12/12/2023 le projet d'aménagement autour de l'église et sécurisation de l'école.

Les travaux se déroulant en 2 tranches (ferme et conditionnelle), les subventions ont été demandées sur le FDI 2024 (Département) et le FDC 2024 (Chartres Métropole) pour la tranche ferme.

Le montant de la tranche conditionnelle est de 110 493,62 € H.T. soit 132 592,34 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet :

- une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds départemental d'investissement pour les travaux de voirie (FDI 30 % d'une dépense plafonnée à 100 000 €) : 30 000 € (27 %)
- une subvention de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2025 (33 %) : 36 463,00 €
- Autofinancement de la commune de Saint-Aubin-des-Bois : 44 030,62 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2024

Fin des travaux : 1er trimestre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**- TRAVAUX A L'EGLISE, BEFFROI ET CLOCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS
2025**

DELIBERATION N° 41

Par délibération n°28 du 17/09/2024, le conseil municipal a donné son accord pour signer le

devis de l'entreprise Bodet pour les travaux de mise en sécurité du beffroi et pérennité de la cloche de l'église.

Le devis s'élève à 8 910,00 € HT soit 10 692,00 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet :

- une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du "plan églises et petits patrimoines remarquables » : 2 673,00 € (30 %)

- une subvention de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2025 : 2 673,00 € (30 %)

- Autofinancement de la commune de Saint-Aubin-des-Bois : 3 564,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er trimestre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE DE TAXES D'URBANISME DELIBERATION N°42

M. le Maire a présenté au conseil municipal l'état de créance irrécouvrable de 821,14 € que nous a adressé le comptable de la Trésorerie de Chartres Métropole, le 26 novembre 2024. Cette admission en non-valeur concerne une créance de taxe d'urbanisme de 2010.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable, pour une prise en charge par la commune de Saint-Aubin-des-Bois à l'article 6541 du budget communal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. Guy MAURENARD** informe le conseil municipal que les vœux du maire auront lieu le vendredi 24 janvier à la salle communale.

- **Mme Marie Pierre CHATOUX** fait part que suite à des interventions sur des armoires électriques, les opérateurs ont laissé tout ou partie des découpes de fils électriques sur le domaine public.

M. le Maire lui fait savoir que les employés communaux interviendront sur les lieux pour ramasser les déchets car c'est toujours compliqué de contacter ces services.

Elle évoque également un problème d'accès sur certains lieux de la commune, notamment dans le clos de « Chazay » où suite à des stationnements aléatoires sur les trottoirs, ceux-ci n'ont pu être déneigés lors du dernier épisode neigeux, les secours pourraient rencontrer des difficultés à accéder au lieu en cas de besoin.

M. le Maire lui confirme qu'une réflexion sera menée sur cette situation.

- **M. Thierry MOMMESSIN** signale l'affaissement d'un regard non loin du transformateur électrique derrière le parc communal qui pourrait s'avérer dangereux.

M. le Maire lui indique que des dispositions seront prises pour remédier au problème.

Séance levée à 21h15.

**Le secrétaire de séance,
Sylvain TRICHEUX.**

**Le Maire,
Guy MAURENARD.**